

Sirius Media restructure l'intégralité de son emprunt obligataire de 5 774 322 € et allège sa charge financière de près de 3,7 M€

Annulation de 1 973 471 € d'intérêts passés — coût de la dette ramené de 14,00 % à Euribor 12M + 1,50 % (soit 4,251 % par an, taux indicatif à ce jour révisé annuellement) — standstill de 11 mois — intérêts différés et convertibles en actions à prime de 20 %

- Annulation des intérêts passés : 1 973 471 € d'intérêts et pénalités annulés, en gain non récurrent au bénéfice du résultat 2026.
- Coût de la dette divisé par plus de trois : taux ramené de 14,00 % à Euribor 12M + 1,50 %, soit 4,251 % par an (taux indicatif à ce jour, révisé annuellement) ; charge d'intérêts annuelle ramenée de 808 405 € à 245 466 €.
- Économie nette de 514 939 € par an : après prise en compte des frais de gestion de 48 000 € par an (coût annuel tout compris ramené à 293 466 €, soit un taux effectif de 5,08 %).
- Standstill de 11 mois : aucun versement exigible, puis remboursement du capital de 5 774 322 € en 60 mensualités de 96 238,70 €, la première intervenant le 3 mai 2027.
- Intérêts différés et convertibles à prime : réglés au terme du plan en actions et ou en numéraire à la fois de l'entreprise émises au VWAP 30 jours majoré de 20 % — préservant la trésorerie et limitant la dilution.
- Accord approuvé à 93,61 % par l'Assemblée Générale des Obligataires du 14 avril 2026 ; avenant signé le 3 juin 2026.

Sirius Media (Euronext Growth® Paris : ALSRS) annonce avoir conclu avec la masse de ses obligataires, représentée par Equisafe Invest, un avenant restructurant la totalité de l'emprunt obligataire de 5 774 322 € émis en mars 2023. Mis en œuvre en application de la résolution adoptée à 93,61 % des voix par l'Assemblée Générale des Obligataires du 14 avril 2026, cet accord refonde en profondeur les conditions financières de la dette.

Un impact financier de près de 3,7 M€ sur la charge d'intérêts

Un gain non récurrent de 1 973 471 €. L'avenant annule l'intégralité des intérêts et pénalités accumulés au titre de l'emprunt obligataire, soit 1 973 471 € au bénéfice du résultat 2026, à titre non récurrent.

Une charge d'intérêts annuelle divisée par plus de trois. Le taux est ramené de 14,00 % à Euribor 12M + 1,50 %, soit 4,251 % par an (taux indicatif à ce jour, l'Euribor 12M étant constaté à chaque date anniversaire). La charge d'intérêts annuelle passe ainsi de 808 405 € à 245 466 €. Après prise en compte des frais de gestion forfaitaires de 4 000 € par mensualité (48 000 € par an), le coût annuel tout compris est ramené à 293 466 € — soit un taux effectif de 5,08 % et une économie nette de 514 939 € par an.

Une économie de taux cumulée de près de 1,7 M€ sur la durée du plan. À encours comparable et sur la base du taux actuel, les intérêts cumulés sont ramenés de 2 795 734 € à 848 905 € ; nette des 240 000 € de frais de gestion, l'économie de taux ressort à 1 706 829 € sur la durée du plan.

Synthèse de l'impact sur la charge d'intérêts

Taux d'intérêt	14,00 %	Euribor 12M + 1,50 % = 4,251 % (indicatif)
Intérêts annuels (hors frais)	808 405 €	245 466 €
Frais de gestion annuels	—	48 000 €
Coût annuel tout compris	808 405 €	293 466 € (taux effectif 5,08 %)
Économie annuelle nette	—	514 939 €
Intérêts cumulés sur le plan	2 795 734 €	848 905 € (+ 240 000 € de frais)
Économie de taux cumulée, nette de frais	—	1 706 829 €
Annulation des intérêts passés (one-off 2026)	—	1 973 471 €
IMPACT TOTAL, net de frais	—	3 680 300 €

Au total, en intégrant l'annulation des intérêts passés et l'économie de taux nette sur la durée du plan, l'allègement de la charge d'intérêts ressort à 3 680 300 €.

Un calendrier de remboursement soutenable

L'avenant prévoit un standstill de 11 mois, pendant lequel aucun versement — en capital, en intérêts ou en frais — n'est exigible. À son issue, le capital de 5 774 322 € est remboursé par 60 mensualités égales de 96 238,70 €, la première intervenant le 3 mai 2027, assorties de frais de gestion forfaitaires de 4 000 € par mensualité versés au Représentant de la Masse. Ce profil préserve la trésorerie du Groupe sur près d'un an et lisse l'effort de remboursement dans la durée.

Des intérêts différés, puis convertibles en actions à prime

Les intérêts courant sur la période ne pèsent pas sur la trésorerie : ils sont cumulés puis réglés au terme du plan, par remise d'actions Sirius Media valorisées au VWAP 30 jours majoré d'une prime de 20 %. En émettant ces actions au-dessus du cours de marché, ce mécanisme limite la dilution et aligne l'intérêt des obligataires sur la création de valeur à long terme. Les intérêts peuvent être réglés en numéraire également au choix de l'entreprise en fonction des conditions de marché.

Une sécurité juridique renforcée et la fin des litiges

L'accord supprime, pour l'avenir, tout intérêt de retard et toute pénalité, instaure un délai de régularisation de 45 jours et encadre strictement la déchéance du terme, désormais subordonnée à un vote de l'Assemblée Générale des Obligataires. Le Représentant de la Masse renonce par ailleurs, au nom de l'ensemble des obligataires, à toute action et réclamation à l'encontre de la Société et de ses dirigeants au titre de l'emprunt — mettant un terme définitif à tout litige. En cas de cession de l'activité historique « Médias », 30 % du produit net seraient affectés par priorité au remboursement anticipé des obligataires.

Une nouvelle étape d'un désendettement méthodique

Cette opération prolonge la trajectoire d'assainissement engagée par le Groupe : après la réduction de dette de 32,7 M€ actée en mai 2025 (cf. communiqué du 12 mai 2025), l'arrêt du financement obligatoire Atlas (cf. communiqué du 29 janvier 2026), l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au seul niveau de la filiale Sirius Media Production (cf. communiqué du 15 avril 2026) et la finalisation du regroupement d'actions (cf. communiqué du 19 mai 2026). Après avoir réduit le montant de sa dette, Sirius Media en allège désormais durablement le coût.

« Cette restructuration s'inscrit dans la droite ligne du travail engagé depuis dix-huit mois : après avoir réduit notre dette de près de 33 millions d'euros en 2025, nous annulons aujourd'hui près de 2 millions d'euros d'intérêts passés et ramenons le coût de notre dette de 14 % à un peu plus de 4 %. Avec un différé de onze mois, des intérêts convertibles en actions à prime et la fin de tout litige, nous

redonnons au Groupe une trésorerie et une marge de manœuvre décisives. Le vote des obligataires à plus de 93 % témoigne de leur confiance, et je les en remercie. »

Paul Amsellem, Président-Directeur Général de Sirius Media

À propos de SIRIUS MEDIA Group

SIRIUS MEDIA est un groupe spécialisé dans la production audiovisuelle (longs métrages, films d'animation, séries TV, publicités...). Le Groupe collabore avec les plus grands diffuseurs (Canal+ Groupe, Lagardère, le Groupe TF1, France Télévisions, Orange, Groupe M6, TV5 Monde et Netflix). Fort de plus de 600 heures de contenus, SIRIUS MEDIA est cotée sur Euronext Growth Paris (FR0014017FP5 — ALSRS) et éligible au PEA-PME. Plus d'informations sur www.siriusmedia.fr



Contact Sirius Media

SEITOSEI & ACTIFIN
CORPORATE x FINANCE

Presse : presse@seitosei-actifin.com

Investisseurs : siriusmedia@seitosei-actifin.com

Avertissement. Le présent communiqué est diffusé à titre d'information et ne constitue ni une offre de souscription ou d'achat de titres, ni une sollicitation. Le taux révisé indiqué (4,251 %) correspond à l'Euribor 12M majoré de 1,50 %, constaté à titre indicatif à la date de signature ; il est révisé à chaque date anniversaire et sera nécessairement différent sur les périodes ultérieures. Les économies cumulées sont calculées, à titre indicatif, sur la base de ce taux maintenu constant et de l'encours de 5 774 322 €, après prise en compte des frais de gestion (4 000 € par mensualité, soit 48 000 € par an) ; le montant des intérêts passés annulés (1 973 471 €) sera définitivement arrêté lors de l'établissement des comptes. Le présent communiqué contient des déclarations prospectives qui ne constituent pas des garanties de performance future et sont soumises à des risques et incertitudes, notamment liés à la liquidité réduite du marché Euronext Growth® et à l'effet dilutif des conversions, dont le nombre d'actions à émettre dépend du VWAP à la date de conversion. Sirius Media ne prend aucun engagement de mise à jour sous réserve de la réglementation applicable.